

Enquête publique du lundi 2 mai au jeudi 2 juin 2016

en vue d'obtenir :

- l'autorisation d'extension en souterrain de l'exploitation de la carrière de
- CORMEILLES-EN-PARISIS
- le renouvellement partiel d'autorisation d'exploitation de la carrière à ciel ouvert de gypse de Cormeilles-en-Parisis
- ainsi que l'autorisation d'exploiter des installations de traitement, de transit de produits minéraux et de stockage des stériles d'extraction non inertes et non dangereux,

Introduction

L'association Val-d'Oise Environnement (VOE), loi 1901, s'est constituée en 1992 pour fédérer les associations de protection de l'environnement et de la qualité de vie dans le Val-d'Oise.

Son action s'étend, notamment, en matière :

- D'aménagement du territoire : occupation des sols, moyens de communication de toutes sortes, politique paysagère.
- De lutte pour la prévention et la réduction des pollutions et nuisances de toute nature.
- De protection de la nature, de la faune et de la flore.

L'association est agréée au titre de la protection de l'environnement et membre de FNE Ile-de-France.

Créé en 1996, le Cadeb est un Collectif qui regroupe une vingtaine d'associations de protection de l'environnement dans les Boucles de Seine St Germain en Laye et alentour (Yvelines). Il bénéficie d'un agrément préfectoral à l'échelle départementale. Il est membre de FNE Ile-de-France, union régionale des associations de protection de l'environnement.

Sur l'exploitation

L'exploitation à ciel ouvert, qui permettrait une production plus importante de gypse, n'est plus possible compte tenu des contraintes de surface rencontrées dans le milieu urbain d'une part et le milieu forestier d'autre part.

Il ne serait pas logique de la prolonger tant les désagréments (visuels et environnementaux) et les impacts négatifs sont importants.

L'exploitation en souterrain, que nous approuvons, a toute sa logique dans la perspective de la fin du gisement accessible en ciel ouvert.

Le dossier présenté est assez complet et explicite

L'étude de géomécanique montrant la stabilité de l'ouvrage souterrain a été réalisée par le laboratoire de Géosciences de l'Ecole des Mines Paris Tech qui est le laboratoire de référence reconnu en la matière. Elle est confirmée par une expertise indépendante.

La production en souterrain conduit cependant à une exploitation réduite du gisement, et une partie de la production est perdue.

En effet l'exploitation en surface concerne 3 masses de gypse, totalisant environ 22 mètres, alors que l'exploitation souterraine ne s'intéresse qu'à une masse, d'environ 15m.

En aérien, tout le volume est exploité, alors qu'en souterrain la méthode des piliers et galeries (piliers de 10m de côté et galeries de 8m) donne un ratio volume exploité sur réserves totales d'environ 64 %.

Il y a de plus une épaisseur laissée au sommet et à la base de la couche, 2 mètres et 1 mètre respectivement.

On peut donc considérer qu'environ 50 % du gisement n'est pas produit.

Sur la remise en état.

Le remblaiement de la carrière après extraction semble bien mené, en lien avec l'Agence des espaces verts (AEV).

Les reboisements compensatoires des espaces verts, avec la reconstitution d'habitats naturels et des zones de promenade rendues à la population, ainsi que la reconstitution de la ligne de crête de la butte de Cormeilles, sont de bonnes choses, en complément de la cession gratuite d'hectares à l'AEV.

La préservation de trois portions de fronts de taille témoins pour le patrimoine géologique est une bonne initiative, bien que le nombre soit assez faible et qu'un ou deux sites témoins supplémentaires devraient être préservés.

La remise en état par remblayage et revégétalisation nous paraît par contre très étalée dans le temps, 20 à 30 ans, ce qui est assez long.

L'impact de la circulation des camions pour ce faire est un paramètre important qui pénalise une reconquête plus rapide du site.

Mais ce remblayage fera disparaître l'impact visuel de la carrière.

Sur cette remise en état, nous ne voyons pas vraiment de différence entre la fin de phase 1 et la fin de phase 2, peut-être y a-t-il une erreur de schéma ?

Les matériaux de remblaiement de la carrière proviennent d'une part de terres de découverte et d'autre part de terres extérieures issues de chantiers de toute l'Ile-de-France (Grand Paris en partie). Nous nous demandons comment va être gérée et contrôlée la qualité des matériaux mis en place : quelle sera la qualité des terres extérieures de remblaiement ? Quelles ont été les conditions de stockage des terres de découverte ?

Circulation des camions

Il demeure la question de la circulation des camions (124 par jour soit 248 passages) pour ce remblaiement : quels sont les accès éventuels à créer, depuis l'A 15 ou autres.

Une bretelle supplémentaire a été demandée par certains élus, mais cela ne fait pas partie du dossier d'enquête.

La voie d'eau aurait été intéressante, d'après les études qui ont été faites, mais elle est pénalisée par la nécessité d'avoir des camions pour les derniers kilomètres. Si la majorité des camions vient du secteur d'Argenteuil, ce sont des routes urbaines. Par l'A15 et la réalisation d'une bretelle, il y a le risque d'ouvrir la voie à une traversée de la Butte par les véhicules dès saturation de l'A15.

Les impacts

L'étude d'impact est assez complète avec proposition de moyens de compensation pour les impacts négatifs

Sur l'impact environnemental

L'exploitation en souterrain a beaucoup d'avantages par rapport au ciel ouvert, et les impacts sont bien moindres.

Elle ne consommera notamment plus d'espace naturel.

Il est mentionné qu'un défrichement aura lieu pour les accès sur deux hectares, mais que des mesures seront prises pour limiter les impacts sur les oiseaux et la période de nidification.

Il est indiqué par ailleurs que des chênes et frênes de 60-80 ans sont impactés, ce qui est assez dommage. Même si ce secteur est présenté comme de faible intérêt écologique une solution alternative à ce défrichement aurait peut-être pu être envisagée.

Sur les édifices et la stabilité

Le périmètre de protection d'extension de la carrière chevauche celui du fort de Cormeilles.

Le maître d'ouvrage indique qu'il prendra toutes les précautions, mais une surveillance de cet édifice n'est pas à exclure.

La stabilité des terrains sus-jacents au gypse en exploitation souterraine ne semble pas être en cause mais une faible subsidence n'est cependant pas à exclure dans la zone du fort de Cormeilles spécifiquement.

Loin de l'effondrement, un tassement en surface est cependant possible. Il est estimé à 2 cm, l'étude estime des mouvements minimes de subsidence en surface qui se limiteront à des mouvements millimétriques.

Des mesures de subsidence sur la zone du fort pendant la période d'exploitation pourraient être préconisées.

Concernant les habitations sur le site, il semble que l'on ne creuse pas à moins de 50 m. Toutefois, la localisation précise des zones à préserver (notamment habitations isolées) n'est pas indiquée clairement. Il est fait état de 20 mètres sur certains schémas.

Sur les nappes souterraines

La carrière à ciel ouvert a eu un impact non négligeable sur la nappe des sables de Fontainebleau (forte excavation qui a pu conduire à un abaissement piézométrique). Il est surprenant que la pose de piézomètres n'ait pas été réalisée pendant la période d'exploitation principale.

Un risque non négligeable existe au remblaiement. La nappe pourrait être contaminée localement par une pollution accidentelle.

Les matériaux qui seront mis en place n'ont pas la même perméabilité que la nappe : le volume sera reconstitué mais dans des conditions hydrogéologiques différentes.

La pollution de la nappe des sables de Beauchamp aux sulfates par infiltration d'eau de ruissellement n'est pas à exclure en l'absence de mesures préventives, impact faible à moyen puisque la nappe présente déjà des taux élevés en sulfates.

En souterrain, la masse de gypse exploitée est hydrologiquement isolée des principaux aquifères.

Conclusion

Sous réserve des observations ci-dessus, les associations Val d'Oise environnement et le Cadeb donnent un avis favorable à la poursuite de l'exploitation en souterrain du gypse sur le site de Cormeilles en Paris.

31 mai 2016

Bernard Loup
Président Val d'Oise Environnement

Paulette Menguy,
Présidente Cadeb


